

Commission travaux du 3 septembre 2026 – 17h30

Présents : Yannick PIQUEE, Philippe CUNY, Karine CLAUDE, Michaël ROHR, Emmanuelle AUBERT, Aurélie GASSER-MANGEOT, Dorine ROBERT, Jean-Francois MESDAG, Alicia BERNARD, Marie-Danièle BENARD, Pascal SINIGAGLIA, Dominique DUC, Nicolas DESPREZ, Laurence LABAYS, Sylvaine JUNG.

Services : Pauline SCHIRMER

Excuses : Didier HOUOT, Ludovic VINCENT, Kévin PIERRE

1. Visite du chantier – Rue de la Tâche

La commission débute par une visite sur place du chantier.

Les travaux de réfection de la rue de la Tâche sont en cours et suivent leur déroulement.

Les travaux de réalisation des branchements d'eaux pluviales (EP) et d'assainissement sont actuellement en cours. Ces interventions nécessitent un temps d'exécution important pour chaque habitation.

Le projet d'aménagement prévoit la création d'un espace partagé entre les véhicules légers (VL), les piétons et les cyclistes.

La délimitation des différents espaces sera assurée par un marquage au sol, complété par la mise en place de plots au niveau des zones de rétrécissement de la chaussée.

Par ailleurs, les bordures de l'îlot situé côté rue Saint-Del seront supprimées. L'îlot sera désormais matérialisé par un marquage au sol de type zébras.

La fin des travaux est prévisionnellement prévue pour fin décembre 2026.

2. Projet de rénovation de la mairie

Dans le cadre de la poursuite des études relatives au projet de rénovation de la mairie, initialement engagé en raison de problématiques structurelles du bâtiment, le bureau de contrôle a également mis en évidence plusieurs non-conformités en matière de sécurité incendie.

Les études réalisées ont notamment révélé des insuffisances concernant les conditions d'évacuation du bâtiment et le compartimentage incendie de certains locaux.

La prise en compte de ces exigences réglementaires implique la réalisation de travaux complémentaires importants, présentés par la maîtrise d'œuvre et estimés à 170 000 € HT supplémentaires.

Cette évolution significative du coût de l'opération, non prévue dans le programme initial, modifie substantiellement l'économie du projet ainsi que les conditions d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre.

Il apparaît donc nécessaire de réexaminer le marché de maîtrise d'œuvre et de redéfinir les modalités de poursuite de la mission, au regard de ces nouvelles contraintes techniques et financières.

La séance est levée à 18h45.

Vagney, le 7 septembre 2026,
Le vice-président de la commission travaux,
Yannick PIQUEE



Par délégation du Maire,
L'adjoint aux Travaux
Yannick PIQUEE